



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.53/4
11 février 1981

FRANCAIS
Original : FRANCAIS/ANGLAIS

Réunion d'experts du financement
et de la programmation des pays
côtiers de la Méditerranée

Genève, 26-30 janvier 1981

RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS DU FINANCEMENT
ET DE LA PROGRAMMATION DES PAYS COTIERS
DE LA MEDITERRANEE

TABLE DES MATIERES

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| CORPS DU RAPPORT | 1 - 10 |
| Annexe I - LISTE DES PARTICIPANTS | |
| Annexe II - ORDRE DU JOUR | |
| Annexe III - TABLEAU INDIQUANT LES DEPENSES POUR 1977-1979, LES ENGAGEMENTS POUR 1980 ET LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 1981-1983, POUR CHACUNE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROGRAMME, SELON LE SCHEMA APPROUVE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL LE 27 JANVIER 1981 | |
| Annexe IV - LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES AU SECRETARIAT EN VUE DE LA REUNION DE CANNES | |

Introduction

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, tenue à Barcelone du 11 au 13 février 1980, a accepté une proposition de la délégation française tendant à organiser une réunion d'experts du financement et de la programmation avant la réunion suivante des Parties contractantes, afin de procéder à une évaluation exacte des prévisions concernant le programme et le budget pour 1981, 1982 et 1983 (document UNEP/IG.18/7, Par. 53).

2. Le Gouvernement français a versé le 16 décembre 1980 une contribution spéciale de 18 000 dollars pour financer la présente réunion. La réunion a remercié le Gouvernement français de son aide. Conformément à la recommandation mentionnée ci-dessus, le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée a convoqué une réunion d'experts du financement et de la programmation des Etats riverains de la Méditerranée, qui s'est tenue à Genève du 26 au 30 janvier 1981.

Participation

3. Les experts de 14 Etats riverains de la Méditerranée et de la Communauté économique européenne ont participé à la réunion. Des représentants de deux organismes des Nations Unies, de quatre institutions spécialisées et de l'Agence Internationale de l'énergie atomique ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. On trouvera à l'Annexe I du présent rapport la liste complète des participants.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Le Directeur du Centre d'activités du Programme pour les mers régionales a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants, au nom du Directeur exécutif du PNUÉ. Il a exposé les raisons pour lesquelles, compte tenu de l'évolution du Programme pour les mers régionales, le PNUÉ devait absolument réduire le montant de sa contribution au Plan d'action pour la Méditerranée à partir de 1981, afin d'appuyer les Plans d'actions des neuf autres mers régionales.

5. Le Coordonnateur a fait une déclaration liminaire et évoqué les différentes réunions d'experts gouvernementaux et consultations intergouvernementales qui s'étaient tenues depuis la Réunion de Barcelone. Leurs recommandations, adoptées par consensus, étaient soumises à la réunion en tant qu'éléments du programme. Le Coordonnateur a indiqué que, pour les activités comprises dans la section I du budget (coût de la coordination, réunions, Programme MED POL et Centre de Malte), le montant des dépenses proposées était égal aux dépenses financées à ce titre par le PNUÉ en 1977 et 1978. Les activités de la Section II avaient passé le stade de la programmation, et elles exigeraient donc une mise de fonds plus importante que dans le passé.

6. Le Coordonnateur a remercié les pays côtiers de la Méditerranée et les Parties contractantes de la confiance qu'elles avaient manifestée en versant des contributions volontaires de plus de 2,5 millions de dollars à un programme qui était de ce fait le plus important programme du PNUÉ alimenté par des contributions volontaires. Il a souligné cependant que l'avenir du Plan d'action dépendait entièrement de l'augmentation et de la régularité des contributions des pays côtiers de la Méditerranée et de la Communauté économique européenne et que si les gouvernements tendaient à verser leur contribution avec retard comme cela s'était produit en 1979-1980, certaines activités en cours devraient être abandonnées. L'objectif de la réunion était de procéder à une évaluation exacte du programme dans sa totalité, puisque c'était la première fois que tous ses éléments allaient être examinés ensemble. Il ne s'agissait pas, à son avis, de rouvrir le débat sur des éléments techniques précis, mais plutôt d'indiquer l'ordre de priorité des différentes activités. Les recommandations de la réunion devaient en principe constituer une appréciation des propositions faites par les réunions techniques antérieures, mais non s'y substituer. Le Coordonnateur a insisté enfin sur l'importance de la deuxième Réunion des Parties contractantes, qui constituerait un tournant décisif pour le Plan d'action pour la Méditerranée, un programme régional ambitieux et complexe dépendant presque totalement des pays qui en bénéficient.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

7. a) La réunion a appliqué le Règlement intérieur des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (document UNEP/IG.14/9, Annexe VII).
- b) La réunion a adopté l'ordre du jour contenu dans l'annexe II de ce document.
- c) La Réunion a ensuite adopté en principe le calendrier de travail proposé dans l'Annexe I du document UNEP/WG.53/3, mais elle a décidé de raccourcir la durée de la discussion générale.
- d) Election du Bureau. La réunion a élu à l'unanimité son Bureau, à savoir : Président : M. L. Dominici (France); Vice-Présidents : M. A. El Amrani Jamal (Maroc) et M. F. Gasparovic (Yougoslavie); Rapporteur : M. P. Lagos (Grèce).

Point 3 de l'ordre du jour : Plan d'action pour la Méditerranée :
Programme de travail et budget proposés pour la période triennale 1981-1983

Discussion générale

8. La réunion a engagé un débat général sur les propositions présentées dans les documents UNEP/WG.53/2 et Add.1 et sur la déclaration du Coordonnateur. Dans l'ensemble, les participants se sont déclarés préoccupés par l'augmentation des prévisions de dépenses par rapport au budget approuvé pour 1979-1980. Des experts ont exprimé l'avis qu'une augmentation d'une telle envergure n'était pas réaliste, compte tenu en particulier de ce que le PNUE annonçait une réduction de sa contribution. Cette décision n'était pas conforme, d'une part aux vœux des pays Méditerranéens et, d'autre part, aux décisions antérieures du Conseil d'administration du PNUE. On a fait observer en même temps que l'augmentation du budget correspondait à un développement des activités recommandé par diverses réunions intergouvernementales, et que le programme devait exprimer pleinement les besoins du Plan d'action pour la Méditerranée. La réunion est convenue de ne prendre de décision sur le budget dans son ensemble qu'après avoir examiné les prévisions de dépenses chapitre par chapitre. La plupart des experts ont souligné le poids excessif du personnel qui se manifeste dans les dépenses afférentes tant à l'Unité de Coordination qu'aux diverses rubriques du Plan d'action.

9. Les participants ont proposé que le barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée adopté par la 1ère Réunion des Parties contractantes en 1979 demeure applicable.

10. Répondant à des questions des experts, le Coordonnateur a fait observer que le coût des réunions pourrait être réduit si les participants y assistaient à chaque fois aux frais de leur gouvernement ou si les pays acceptaient de prendre en charge le coût total d'une réunion se tenant sur leur invitation, au lieu de régler simplement les dépenses supplémentaires encourues. Quelques experts ont demandé que l'on continue de financer sur le budget du programme la participation de représentants des pays en développement aux réunions d'experts.

11. Le secrétariat a annoncé que l'Egypte avait versé sa contribution, selon des informations reçues après le 15 janvier 1981 et dont on n'avait pu tenir compte, pour cette raison, en établissant l'annexe I du document UNEP/WG.53/2/Add.1. L'expert de l'Italie a fait savoir que son gouvernement venait de verser quelques jours auparavant sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Les experts de la

Turquie et de la Yougoslavie ont annoncé que leurs gouvernements avaient versé le reliquat de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale. On a pris note de ce que les contributions de 1979-1980 reçues en 1981 contribueraient à financer les engagements de l'année 1981.

12. La réunion a décidé de créer un petit groupe de travail composé des experts de l'Égypte, de la France, de l'Italie et du Maroc et chargé d'aider le secrétariat à présenter un état comparatif clair des dépenses encourues antérieurement, des contributions reçues et des prévisions budgétaires. Le Groupe de travail s'est réuni le 27 janvier. Les tableaux qu'il a préparés ont été distribués pour servir de base de discussion (document UNEP/WG.53/CRP.4).

Coût de la coordination, réunions et questions juridiques

13. Présentant cette question, le Coordonnateur a souligné qu'il avait été extrêmement difficile de travailler, en 1979 et 1980, sans disposer du personnel dont le recrutement avait été approuvé à la Réunion de Barcelone, d'autant qu'il avait dû lui-même, assumer à mi-temps la charge du Bureau de liaison à Genève pour l'Europe. Il a fait observer que les effectifs proposés correspondaient à ceux que le PNUÉ avait financés en 1977 et 1978, et qui n'avaient jamais été qualifiés d'excessifs. Les activités de caractère juridique proposées au chapitre 3 correspondaient à des propositions faites par le secrétariat sur la base de suggestions provenant de diverses sources. Il ne fallait pas les considérer comme des activités indispensables en vertu de la Convention et des Protocoles.

14. La réunion a estimé qu'il n'était pas justifié, à ce stade, de recruter un économiste ni un juriste. Au cours du débat, il a été précisé que tant que le PNUÉ assurerait le secrétariat de la Convention, le barème des traitements de l'Organisation des Nations unies serait appliqué.

15. On s'est accordé à reconnaître que les dépenses de transfert indiquées aux chapitres 1 et 2 devraient être considérées comme provisoires et ne devaient pas entrer dans les comparaisons de coûts entre les différents lieux considérés. Leur financement ferait, en tout état de cause, l'objet de négociations séparées avec le pays où l'Unité de coordination s'installerait.

16. Plusieurs experts ont estimé que le nombre des réunions proposées était excessif. La Réunion préliminaire sur les lignes directrices d'un protocole sur la pêche ne constituait encore qu'une proposition subordonnée aux décisions qui pourraient être prises à Cannes. Par ailleurs, les deux réunions suivantes : réunion d'experts chargés d'examiner le protocole

relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et réunion d'experts sur le format des rapports prévus à l'article 20 de la Convention, aux articles 7, 8, 9 et 10 du Protocole sur les immersions, à l'article 9 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures, (paragraphe 23 (vii) et (xiv) du document UNEP/WG.53/2) pourraient être combinées.

17. Résumant les débats sur les deux premières questions examinées, le Président a proposé de modifier le calendrier de travail de façon à terminer l'examen de tous les chapitres restants, afin d'approuver un budget total sur la base de cet examen.

MED POL (PHASE II)

18. La réunion a examiné les chapitres 4, 5 et 6, et a pris note des résultats de la Réunion d'experts chargés d'évaluer la phase pilote du Programme MED POL et d'élaborer un programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée qui s'est tenue à Genève, les 12-16 janvier 1981, (document UNEP/WG.46/9). La plupart des participants ont indiqué qu'ils attribuaient un rang de priorité élevé aux activités envisagées dans le cadre du Programme MED POL (PHASE II). Ils ont insisté sur la double nécessité, d'une part, d'évaluer rigoureusement le financement des opérations prévues par ce programme au regard de son enveloppe budgétaire, et d'autre part, de définir auparavant avec le plus grand soin les modalités d'exécution de ce programme et du choix des moyens affectés à son exécution.

Traitement des données

19. La réunion a reconnu qu'il était nécessaire d'uniformiser la présentation des données devant être recueillies en application de la Convention et des protocoles, en particulier des données du Programme MED POL, mais elle a suggéré de rationaliser le traitement des données et d'en confier la responsabilité centrale à l'Unité de coordination. Elle a recommandé en outre de supprimer le crédit spécial demandé pour le traitement des données pour le Plan bleu.

Installations portuaires d'accueil

20. Les participants ont reconnu dans l'ensemble qu'il importait de créer des installations réceptrices dans les ports de la Méditerranée pour prévenir la pollution par les hydrocarbures et que cette mesure

faciliterait l'entrée en vigueur de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. La réunion a noté que l'OMCI et le PNUE avaient exécuté une importante étude de faisabilité en 1978 pour évaluer la qualité des installations réceptrices existant dans la Méditerranée et le besoin d'installations supplémentaires, et que l'OMCI avait entrepris d'exécuter un projet régional du PNUD pour aider certains pays en développement dans ce domaine. La réunion a également noté la recommandation de la Réunion d'évaluation tenue à Malte en novembre 1980, selon laquelle l'OMCI devrait organiser des journées d'étude ou une réunion d'experts sur cette question dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. La réunion était saisie d'une proposition du Gouvernement italien et de la Communauté économique européenne. Elle a décidé de recommander d'inscrire au programme une étude sur la question qui serait réalisée avec le concours financier de l'Italie et de la Communauté économique européenne et d'autres contributions volontaires. La réunion a estimé que, compte tenu de l'activité de l'OMCI dans ce domaine et afin d'éviter tout double emploi, l'étude devrait être réalisée en liaison avec cette organisation. Il a été proposé également de ne pas ouvrir un nouveau chapitre distinct au budget et d'inclure le projet dans le chapitre consacré à l'Unité de coordination.

Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

21. Le représentant de l'OMCI et le Directeur du Centre ont présenté la question du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, l'OMCI exerçant à cet égard les fonctions d'organisme coopérant. La réunion a considéré que le rôle du Centre régional gardait toute son importance et qu'il fallait mettre à sa disposition les ressources dont il avait besoin pour poursuivre son activité dans le cadre de l'enveloppe globale arrêtée pour le budget.

Se référant à la réunion de pays de la Méditerranée centrale qu'il était proposé d'organiser, l'expert de l'Italie a indiqué que son pays était disposé à accueillir cette réunion en prenant à sa charge tous les frais.

Plan bleu

22. La réunion a procédé à un large échange de vues sur le Plan bleu, après avoir entendu les représentants du Groupe de coordination et de synthèse (GCS) et de MEDEAS. Dans l'ensemble, les participants ont estimé que le coût de cette activité pouvait être maintenu dans les limites actuelles, jugeant les prévisions de dépenses trop ambitieuses. On pouvait opérer des réductions sans compromettre cette activité qui demeurait un élément essentiel du Plan d'action, en maintenant à sept le nombre des membres du GCS, en réduisant la fréquence des réunions du GCS et le coût des publications en supprimant les réunions de décideurs, en coopérant plus étroitement avec le Centre des données sans créer une installation autonome et en diminuant sensiblement la réserve pour imprévus.

Programme d'action prioritaires

23. La réunion a passé en revue l'ensemble des activités du PAP. Elle a noté avec satisfaction la déclaration du Coordonnateur de l'Unité commune PNUD/PNUE pour la Méditerranée présentant les activités de programmation financées par le PNUD, pour un coût de 500 000 dollars, dans les secteurs de l'aquaculture, des sources d'énergie renouvelables et de la gestion des eaux. Ces activités avaient débouché sur des propositions de projets dont le coût était estimé à 11,4 millions de dollars. Le représentant du PNUD a déclaré que le PNUD était disposé à examiner avec soin les activités axées sur des objectifs précis. Toutefois, il ne lui était pas encore possible de donner des indications fermes sur l'appui financier, étant donné que les gouvernements devaient se réunir en mai pour définir l'ordre de priorité des éléments du programme régional européen. Cette réunion de mai mettrait sans doute l'accent sur les activités relatives à la Méditerranée. Le programme régional arabe n'était pas encore tout à fait au point pour le troisième cycle de programmation (1982-1986) mais la priorité y était accordée, dans l'ordre, à l'agriculture, à l'énergie, à l'industrie et aux télécommunications. Pour conclure, le représentant du PNUD a déclaré que son organisation s'efforçait de financer un programme aussi étendu que possible grâce à des arrangements de participation aux frais, mais que les négociations engagées n'étaient pas encore terminées.

24. Le représentant du Centre d'activités régionales du PAP à Split a déclaré que les dépenses de personnel étaient couvertes par le Gouvernement Yougoslave, sur la base d'un barème local, ainsi que 50 % des frais relatifs à l'organisation des réunions. Le Centre aurait besoin d'un autre administrateur auxiliaire qui devrait être familiarisé avec l'élaboration de projets régionaux. Il a présenté les activités proposées par le Centre pour les trois prochaines années.

Ces dernières comprennent :

- (i) Activités en cours (préparation et mise en oeuvre des projets pilote (établissements humains, tourisme, protection des sols et gestion des eaux);
- (ii) nouvelles activités proposées (mesures dans lesquelles les pays peuvent faire face aux problèmes relatifs à l'environnement; capacité de faire des analyses d'impact sur l'environnement, effets bénéfiques des projets de développement sur l'environnement, risques de catastrophes dans la Méditerranée).

La réunion a souligné qu'elle attachait une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires.

Fonction

25. La réunion a souligné l'utilité des activités de formation et la nécessité d'appliquer une conception unifiée de la formation, tout en insistant sur les bourses d'études et sur l'organisation de stages dans les pays eux-mêmes. En ce qui concerne les cours de formation dans le domaine de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, plusieurs experts ont suggéré que le ROCC devrait jouer un rôle essentiel dans l'organisation de tels cours. L'expert de l'Italie a déclaré que le programme proposé était souple et pouvait être modifié en fonction des besoins. On a fait observer également que cette activité pourrait être comprise dans les dépenses de coordination, ce qui permettrait de la gérer de façon souple, ou encore ventilée verticalement dans chaque secteur. Les participants ont approuvé l'idée d'organiser des stages pour permettre à des jeunes fonctionnaires de se familiariser avec les travaux de l'Unité de coordination.

Information

26. La réunion a estimé que l'information était un élément très important du Plan d'action et devrait constituer une composante distincte relevant des responsabilités de l'Unité de coordination. Parmi les quelques activités proposées, il convenait d'accorder la priorité la plus élevée à l'information télévisée.

Aires spécialement protégées

27. En ce qui concerne l'établissement du Centre régional d'activités à Tunis, la plupart des experts ont estimé que les ressources prévues sous le Fonds d'affectation spéciale dans le projet de budget devraient être augmentées sensiblement dans le cadre des ressources existantes.

Relevé de Conclusions

28. Dès l'ouverture des travaux, les experts ont exprimé des points de vue très convergents sur l'ensemble des questions débattues et ont exprimé unanimement leur appui au programme retenu par les différentes réunions d'experts techniques tenus antérieurement, en faisant observer que ce programme dans son ensemble devait pouvoir être réalisé à un coût moindre.

29. Pour ce faire, les experts ont formulé la proposition suivante :

une plus grande efficacité dans la gestion des programmes par :

- (i) Une plus grande concentration de la coordination administrative sans pour autant nuire à la nécessaire décentralisation des activités techniques, diminution du nombre des instances de coordination, regroupement de certaines activités au sein de l'Unité de Coordination. Formation, information, traitement des données, etc.
- (ii) des économies devraient pouvoir être réalisées dans les coûts de coordination, notamment sur les dépenses en salaires, rémunérations d'experts, consultants, voyages et réunions.

30. Par ailleurs, le financement du programme pourrait être amélioré par :

- (i) La réduction des charges imputées au F.A.S. au titre des coûts de la coordination par le maintien de la participation du PNUE aux dépenses du secrétariat et ce conformément aux décisions antérieures. (20 % en 1981 - 15 % en 1982 - 10 % en 1983).
- (ii) la réinjection dans le budget du F.A.S. des 13 % par le PNUE au titre de la gestion;
- (iii) la mise en évidence par la présentation à la réunion de Cannes, de documents nationaux, de l'action menée par chacun des Etats riverains en faveur du programme.

31. Compte tenu de ce qui précède, les experts ont conclu que le projet de budget à soumettre à la deuxième réunion des Parties contractantes devrait s'établir en fonction des considérations suivantes :

- (i) Taux de croissance nominal :

| | | |
|---------|---|--------|
| 1980/81 | - | 0 % |
| 1981/82 | - | + 15 % |
| 1982/83 | - | + 15 % |

- (ii) Contribution du PNUE.

Celle-ci, conformément à la décision No. 7/8 du Conseil d'administration du PNUE, doit pour 1981 se monter à U.S. \$820,000 soit 25 % du F.A.S. Toutefois, pour tenir compte des difficultés financières du PNUE dont le Coordonnateur a fait état, le reliquat de cette somme devrait être inscrit au crédit du F.A.S., soit U.S. \$40,000 au titre de 1980 et U.S. \$520,000 pour 1981.

32. La liste des documents demandés au secrétariat en vue de la réunion de Cannes et jointe en Annexe IV.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions diverses

La réunion n'a pas soulevé d'autres.

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du Rapport

Le rapport de la réunion a été adopté à l'unanimité dans ses versions anglaise et française.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Le Président a déclaré la clôture de la réunion le 30 janvier 1981, à 18 heures.

Annex I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIA
ALGERIE

Mohammed Abdelaziz BENDJENNA
Ministre Plénipotentiaire
Mission permanente d'Algerie à Genève
308 route de Lausanne
1293 Bellevue (Genève)
Tel: 74 19 85
Telex: 23206

Mohamed El-Hadj BENNADJI
Ingenieur
Ministère de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
Alger

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

D. MILANO
Chef du Service relations internationales
Service environnement et de la protection
des consommateurs
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
Bruxelles
Tel: 735 00 40
Telex: 21877 COMEUR

EGYPT
EGYPTE

Soheir ZAKI
First Secretary
Department of International Co-operation
Ministry of Foreign Affairs
Cairo
Tel: 895244

Mohamed DAGHASH
First Secretary
Permanent Mission of Egypt
72 rue de Lausanne
Geneva
Tel: 31 65 30

FRANCE
FRANCE

Louis DOMINICI
Inspecteur général de l'Environnement
chargé des Affaires Méditerranée
Ministère des Affaires Etrangères
246, Bld. Saint-Germain
75007 Paris
Tel: 544.39.93

Hélène DUBOIS
Conseiller des Affaires Etrangères
Ministère des Affaires Etrangères
37, Quai d'Orsay
75007 Paris
Tel: 555.95.40

Pierre NOUNOU
Chef du Service "Protection de
l'Environnement" (CNEXO)
66, ave. d'Iéna
75016 Paris
Tel: 723.55.28

Patricia MAUGAIN
Ministère de l'Environnement et du Cadre
de Vie
14, Bld. du Général Leclerc
92521 Neuilly-sur-Seine
Tel: 758.12.12.
Telex: 620602 DENVIR F

Mireille JARDIN
Ministère de l'Environnement et du Cadre
de Vie
34, rue de la Fédération
75015 Paris
Tel: 575 62 58

GREECE
GRECE

Panayiotis LAGOS
Scientific Collaborator
National Council for Physical Planning
and Environment
Ministry of Co-ordination
Athens
Tel: 3619273

ISRAEL

Shmuel AMIR
Acting Director
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem
Tel: (02) 669671

ITALY
ITALIE

Son Excellence
M.G. FALCHI
Ambasciatore
Ministero Affari Esteri
Roma
Tel: (761) 520050

Franco MAGI
Ministero Partecipazioni Statali
c/o ENI
Piazzale E. Mattei 1
Rome
Tel: 06 5900378

Ugo SESSI
Chef de section
Ministère du Trésor - RGS - IGAE
Via XX Settembre 97
00186 Rome
Tel: 4719/2397

MALTA
MALTE

Saviour F. BORG
Acting Permanent Delegate
Permanent Mission of Malta
2 parc du Château Banquet
1202 Genève
Tel: 31 05 80

David F. DANDRIA
Principal Agricultural Officer
Department of Agriculture and Fisheries
Valletta
Tel: 37108

MONACO

A. VATRICAN
Secrétaire Général
Centre Scientifique de Monaco
16 Bd. de Suisse
Monte Carlo
Tel: (93) 30 33 71
Telex: 469796 MC GENTEL

MOROCCO
MAROC

Abdel Sattar ELAMRANI JAMAL
Secrétaire Général
Ministère Habitat et Aménagement
du Territoire
Rabat
Tel: 629 71
Telex: Habitat 32744 M

Mohamed SBIHI
Ministre Plénipotentiaire à la
Permanente du Maroc à Genève
22 chemin François Lehmann
1218 Grand-Saconnex
Tel: 98 15 35

Mohamed Hassan BENSAFIDDINE
Secrétaire près de la Mission
Permanente du Maroc à Genève
22 chemin François Lehmann
1218 Grand-Saconnex
Tel: 98 15 35

SPAIN
ESPAGNE

Joaquin ROS
Deputy Director
Instituto Espanol de Oceanographia
Alcala 27-4^o
Madrid 14
Tel: 456 2968

Jose Carlos GARCIA HERRERA
Conseiller
Mission permanente de l'Espagne
72 rue de Lausanne
1202 Genève
Tel: 31 22 30

Juan LOWY
Chef du Service Relations Internationales
Ministère Travaux Public et Urbanisme
Madrid
Tel: 253 1600 / 253 5600

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Muhsen SAYADI
Counsellor
Permanent Mission of the Syrian Arab Republic
72 rue de Lausanne
1202 Genève
Tel: 32 65 22

TUNISIA
TUNISIE

Hedia BACCAR
Sous Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
Tunis
Tel: 890 863 / 890 926
Telex: 13378 TN

Tahar SEFFEN
Directeur de la Gestion Générale et de
la Réglementation
Commissariat Général de la Pêche
rue Alain Savary
Tunis
Tel: 890 784

TURKEY
TURQUIE

Bilge CANKOREL
Counsellor
Permanent Mission of Turkey
28 chemin du Petit-Saconnex
1211 Geneva 19
Tel: 34 39 30

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Franjo GASPAROVIC
Counsellor
Committee of Building, Housing and
Environment of Croatia
Marulicev Trg. 16
4100 Zagreb
Tel: 41 447 811

V. PRAVDIC
Centre for Marine Research
"Rudjer Boskovic" Institute
P.O. Box 1016
41001 Zagreb
Tel: (041) 272 611 Ext. 215
Telex: 21383 yu irb

Mr. Miroljub SAVIC
Counsellor
Permanent Mission of Yugoslavia
5 chemin Thury
1206 Geneve
Tel: 46 44 33

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

H. R. DIRICKX
Environment and Human Settlements Division
Palais des Nations
Geneva
Tel: 34 60 11
Telex: 289696

Taier BENZINER
Environment and Human Settlements Division
Palais des Nations
Geneva
Tel: 34 60 11
Telex: 289696

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT

Z. BEKKER
External Relations Officer
UNDP European Office
Palais des Nations
Geneva
Tel: 98 58 50

UNDP/UNEP CO-ORDINATING UNIT
UNITE DE COORDINATION PNUD/PNUE

R. BOOTH
PAP Co-ordinator
Palais des Nations
Geneva
Tel: 98 58 50
Telex: 28877 UNEP CH

SPECIALIZED AGENCIES
INSTITUTIONS SPECIALISEES

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION / ORGANISATION DES
NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Michel BATISSE
Deputy Assistant Director General
for Science
(Environment and Natural Resources)
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75700 Paris
Tel: 577 16 10
Telex: 270 602

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

G. PONGHIS
Consultant
c/o UNEP
Palais des Nations
Geneva
Tel: 98 58 50
Telex: 28877 UNEP CH

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

V. SMAGIN
Scientific Officer
Environmental and Instruments Programmes Division
Research and Application Programmes Department
41 av. G. Motta
1211 Geneva 20
Tel: 34 64 00 Ext. 242
Telex: 23260

INTER-GOVERNMENTAL MARITIME
CONSULTATIVE ORGANIZATION /
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION
MARITIME

David EDWARDS
Senior Technical Officer
Marine Environment Division
101-104 Piccadilly
London W1V 0AE
Tel: 499 9040
Telex 23588

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY /
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE

M. OPELZ
Head of the IAEA Liaison Office
Palais des Nations
Geneva
Tel: 34 73 11

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN / CENTRE
REGIONAL DE LUTTE CONTRE LES
HYDROCARBURES EN MEDITERRANEE

P. LE LOURD
Director
Regional Oil Combating Centre for the
Mediterranean Sea
Manoel Island
Malta
Tel: 40 818
Telex: 464 MW

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME /
CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE POUR LE
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

A. BARIC
Assistant Director
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Iza Vestibula 1
Split
Yugoslavia
Tel: 41 966

MEDEAS - CENTRE D'ACTIVITES
DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT EN
MEDITERRANEE

Réné BOURONE
Président
MEDEAS
Centre d'activites développement
environnement en Méditerranée
Sophia Antipolis
B.P. 36
06560 Valbonne
Tel: (93) 74 26 00
Telex: 461 311 F

BLUE PLAN GROUP OF CO-ORDINATION
AND SYNTHESIS / GROUPE DE
COORDINATION ET DE SYNTHESE DU
PLAN BLEU

Michel GRENON
Secrétaire exécutif du G.C.S.
Plan Bleu
Centre d'activites développement
environnement en Méditerranée
Sophia Antipolis
B.P. 36
06560 Valbonne
Tel: (93) 74 26 00
Telex: 461 311 F

Annexe II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
3. Examen du programme de travail relatif au Plan d'action pour la Méditerranée et du budget proposés pour la période triennale 1981-1983.
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport
6. Clôture de la réunion

Annexe III

TABLEAU INDICANT LES DEPENSES POUR 1977-1979,
LES ENGAGEMENTS POUR 1980 ET LES PROPOSITIONS
BUDGETAIRES POUR 1981-1983, POUR CHACUNE
DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROGRAMME SELON
LE SCHEMA APPROUVE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
LE 27 JANVIER 1981

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

A. COUT DE LA COORDINATION ET DES REUNIONS

| | <u>1977</u> | <u>1978</u> | <u>1979</u> | <u>1980</u> | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|----------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|
| Approuvé | -- | -- | 655.8 | 792,9 ^{1/} | -- | -- | -- |
| Dépenses PNUE | 1,003.3 | 1,029.8 | 364.4 | -- | -- | -- | -- |
| Dépenses FAS | -- | -- | 193.0 | 310.9 | -- | -- | -- |
| Autres sources | -- | -- | -- | -- | 68.0 | -- | -- |
| - PNUE + FAS | 1,003.3 | 1,029.8 | 557.4 | 310.9 | 978.2 | 1,143.3 | 1,239.1 |
| TOTAL | 1,003.3 | 1,029.8 | 557.4 | 310.9 | 1,046.2 | 1,143.3 | 1,239.1 |

1/ Toutes les tâches d'ordre scientifique et juridique remplies par le personnel du Centre d'Activités du Programme des Mers Régionales et à la charge du budget du RS/PAC. Co-ordination du PAP faite par l'Unité PNUD/PNUE et à la charge du PNUD

*/ Engagé

2/ Ceci ne comprend pas les frais de transfert, les salaires du fonctionnaire d'administration et d'une secrétaire.

C. CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES, MALTE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|
| Approuvé | -- | -- | 210.6 | 299.0 | -- | -- | -- |
| Dépenses PNUJ | 102.7 | 302.1 | 176.6 | 69.0 | -- | -- | -- |
| Dépenses FAS | -- | -- | -- | 70.0 | -- | -- | -- |
| Autres sources | 112.0 | 112.0 | 112.0 | 112.0 | 112.0 | 112.0 | 112.0 |
| - PNUJ + FAS | 102.7 | 302.1 | 176.6 | 139.0 | 367.9 | 420.0 | 455.3 |
| TOTAL | 224.7 | 414.1 | 288.6 | 251.0 | 479.9 | 532.0 | 567.3 |
| | | | | | | Proposé | |

* / Engagé

D. PLAN BLEU

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|----------------|------|------|-------|-------|---------|---------|---------|
| Approuvé | -- | -- | 114.0 | 922.0 | -- | -- | -- |
| Dépenses PNUE | -- | -- | 42.7 | -- | -- | -- | -- |
| Dépenses FAS | -- | -- | 44.4 | 322.5 | */ | -- | -- |
| Autres sources | -- | -- | -- | 83.0 | 1/ | 280.0 | 280.0 |
| - PNUE + FAS | -- | -- | 87.1 | 322.5 | 1,090.0 | 1,090.0 | 1,090.0 |
| TOTAL | -- | -- | 87.1 | 405.5 | 1,370.0 | 1,370.0 | 1,370.0 |
| | | | | | Proposé | | |

1/ Estimation

*/ Engagé

E. PROGRAMME D'ACTIIONS PRIORITAIRES ET
AUTRES ACTIVITES DE LA SECTION II

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | <u>1977</u> | <u>1978</u> | <u>1979</u> | <u>1980</u> | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------|-------------|
| Approuvé | -- | -- | 135.4 | 149.7 | -- | -- | -- |
| Dépenses PNUÉ | -- | 62.9 | 54.0 | 49.7 | -- | -- | -- |
| Dépenses FAS | -- | -- | -- | 16.3 | -- | -- | -- |
| FAS | | | | | | | |
| Autres sources | -- | -- | 223.5 | 287.0 | (| 14,897.5 pour 3 ans |) |
| | | | | | (| moyenne 4,900 par an |) |
| - UNEP + FAS | -- | 62.9 | 54.0 | 66.0 | 646.0 | 1,395.0 | 1,595.0 |
| TOTAL | -- | 62.9 | 277.5 | 353.0 | 5,546.0 | 6,295.0 | 6,495.0 |
| | | | | | | Proposé | |

* / Engagé

F. TABEAU RECAPITULATIF : PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| | | | | | | | |
| | Proposé | | | | | | |
| Approuvé | -- | -- | 2,040.1 | 2,609.6 | -- | -- | -- |
| Dépenses PNUE | 2,055.6 | 2,532.6 | 1,351.4 | 71.0 ^{1/} | -- | -- | -- |
| Dépenses FAS | -- | -- | 321.0 | 252.7 ^{*/} | -- | -- | -- |
| Autres sources | 596.1 | 437.0 | 590.0 | 865.2 ^{*/} | -- | -- | -- |
| - PNUE + FAS | 2,055.6 | 2,532.6 | 1,672.4 | 563.1 ^{*/} | 5,360.0 (est) | 5,292.0 (est) | 5,292.0 (est) |
| TOTAL | 2,651.7 | 2,965.6 | 2,267.5 | 1,117.9 | 4,256.6 | 5,565.6 | 5,772.3 |
| + Frais 13 % d'adminis- tration | -- | -- | 41.7 | -- | 9,616.6 | 10,85.6 | 11,064.3 |
| | | | | | (| 13 % des dépenses du FAS |) |

1/ Coût d'assistance autorisé

*/ Engagé

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES AU SECRETARIAT
EN VUE DE LA REUNION DE CANNES (2-7 MARS 1981)

1. Compte-rendu financier détaillé de l'exercice 1979/80, faisant apparaître les coût moyens de rémunérations du personnel permanent et des experts, ainsi que celui des réunions et la ventilation par principaux postes comptables.
2. Projet de budget dans le cadre de l'enveloppe globale retenue par les experts financiers réunis à Genève (26 - 30 janvier 1981) (croissance : zéro).
3. Tableau de synthèse budgétaire, en fonction des recommandations du groupe d'experts financiers : synthèse (décisions de Genève, revues à Barcelone et comprenant les financements effectivement reçus provenant d'autres sources, conditions d'exécution et pourcentage d'exécution). Indications pour le futur, en tenant compte des conclusions de la réunion d'experts financiers.
4. Document indiquant les différentes possibilités de gestion du F.A.S.
5. Organigramme détaillé et fonctionnel du personnel affecté à l'ensemble du P.A.M. y compris des experts, consultants. (Liste nominative des experts et consultants).
6. A fournir, sous la cote Info. un document intitulé :

"Bilan et orientations générales du programme ".

Ce document comprendra un bilan des activités passées et les grandes lignes techniques de l'action future du P.A.M., telles que recommandées par les réunions préparatoires à la réunion de Cannes. Ce document ne devra comprendre aucune estimation chiffrée.

1/ Notement : équipement par laboratoire, liste des réunions et leur coût individualisé, coût de chaque action de formation et fonctionnement.